



« Avec LEXBASE,  
la jurisprudence devient  
une information à part entière »

*Aujourd'hui, LEXBASE propose la plus grande base de jurisprudence nationale (CA, CAA, TGI, CPH, etc.) DONT PLUS DE 1 300 000 DÉCISIONS DU FOND !*

## RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DE LA LÉGISLATION ET DE LA RÉGLEMENTATION FRANÇAISE ET COMMUNAUTAIRE

LEXBASE propose l'accès à l'ensemble des textes en vigueur (codes, lois, décrets, arrêtés...), quelle que soit leur version, depuis leur première publication.

## PARCOUREZ TOUT LE CHEMIN JURISPRUDENTIEL, DE LA PREMIÈRE INSTANCE À LA CASSATION

Tout en mettant à votre disposition l'intégralité des arrêts des Cours suprêmes et des cours d'appel, LEXBASE commande systématiquement les décisions de premières instances référentes.

## TROUVEZ LES ARGUMENTS PERTINENTS

Si l'accès aux arrêts de principe est essentiel, un fonds de jurisprudence associé à un moteur de recherche pertinent permet de trouver tous les faits présentant une similitude avec ceux que vous avez à traiter.

*Avec PLUS DE 2 MILLIONS DE SOURCES JURISPRUDENTIELLES, le fonds LEXBASE dispose du plus grand nombre de décisions en ligne y compris des jugements des tribunaux de grande instance, tribunaux de commerce et conseils de prud'hommes.*